

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **17 DEC. 2018**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 décembre 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-103

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

CREATION D'UN MARCHÉ
COMMUNAL
PLACE DE LA ROCHETTE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), Mme ROUCHON (par proc. à M. JOUBERT), M. COUTURIER (par proc. à M. MANINI), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme BREMOND jusqu'après élection du secrétaire de séance), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. ROULE), Mme NICAISE (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote sur le N° 2018-96), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme CARRET), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à Mme WEBANCK), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : F. JOUBERT

Afin d'animer le quartier de Cuire le Bas, une réflexion a été menée en collaboration avec les acteurs économiques locaux pour identifier la faisabilité de la création d'un nouveau marché du soir.

La Ville de Caluire et Cuire a proposé de créer et tester un marché du soir avec des commerces alimentaires. La commission des marchés forains de la Ville, qui s'est réunie le 7 septembre 2018, a validé ce projet.

Ce marché sera placé sur la place de la Rochette les jeudis, de 16 h à 20 h. Au vu de la capacité d'accueil de cette place, seuls trois ou quatre commerçants non sédentaires pourront s'installer. Chaque commerçant devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour laisser propre l'emplacement qu'il aura occupé.

Les objectifs poursuivis sont :

- dynamiser le quartier Cuire le Bas et la polarité commerciale présente,
- permettre aux habitants de se procurer des denrées alimentaires jusqu'à 20 h,
- créer une offre commerciale variée et complémentaire à celle existante.

Conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles suivantes ont été consultées par un courrier datant du 11 octobre 2018 :

- Syndicat interprofessionnel des marchés alimentaires du lyonnais (SIMAL),
- Fédération nationale des marchés de France.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

la création d'un marché communal place de la Rochette les jeudis de 16 h à 20 h,

- APPLIQUE

pour ce marché les droits de place sur les marchés tels que prévus au règlement général,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **17 DEC. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

